

SAISON 2026

NAGE AVEC PALMES

RÈGLES DE SÉLECTION COLLECTIF NATIONAL U16

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 05/12/2025

CMAS JUNIOR WORLD CUP

Kecskemét (Hongrie)
Du x au x novembre 2026

A - OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE L'OLYMPIADE

A1 – Les objectifs de l'olympiade :

- ✓ Construire l'équipe de France Junior

A2 – Les objectifs généraux :

- ✓ Découvrir l'environnement international et son niveau d'exigence
- ✓ Apprendre à vivre au sein d'un collectif et développer l'esprit d'équipe

A3 – Les objectifs sportifs aux Rencontres Mondiales Jeunes :

- ✓ Engager des sportifs polyvalents capables de performer dans au moins 2 épreuves
- ✓ Faire au moins 1 podium chez les filles et les garçons

B – EPREUVES INSCRITES AU PROGRAMME ET CATEGORIES D'ÂGE CIBLEES

B1 – Les épreuves inscrites au programme de la Coupe du Monde Jeunes sont les suivantes :

En individuel

- ✓ Monopalme Surface : 50 SF - 100 SF – 200 SF – 400 SF – 800 SF
- ✓ Monopalme Immersion: 50 AP – 100 IS – 200 IS
- ✓ Bipalmes Surface : 50 BI – 100 BI – 200 BI – 400 BI

Par équipe (relais)

- ✓ 4x 50 SB
- ✓ 4x100 SF

B2 – Catégories d'âge ciblées :

- ✓ Minimes 1 et 2 (12-13 ans)
- ✓ Cadets 1 et 2 (14-15 ans)

B3 - Les sportifs sélectionnés en équipe de France Junior piscine ne sont pas sélectionnables pour la Coupe du Monde Jeunes.

C – MODALITÉS DE SÉLECTION

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passeport (valide au moins 6 mois après la date du championnat visé), de leur assurance, de leur certificat de formation prévention antidopage (ADEL), de leurs factures dues à la FFESSM, de leur certificat médical signé d'un médecin du sport (ou de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés de haut niveau) pourront prétendre être sélectionnés.

COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

C2 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors compétitions suivantes inscrites au calendrier officiel 2026 de la FFESSM :

- ✓ Championnat de France des Clubs 2025
- ✓ Meetings Nationaux 2026
- ✓ Manche de Coupe du Monde Aix en Provence 2026
- ✓ Championnats de France Elite Piscine 2026
- ✓ Trophée National Minime Damien Hébert (pour les minimes) 2026

C3 – La période prise en compte est la suivante :

- ✓ Compétitions organisées entre le 15 septembre 2025 et le 30 juin 2026

CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER A LA COMPÉTITION DE SÉLECTION

C4 - Avoir participé au cours de la saison 2026 à au moins **1 meeting national**.

D – PROPOSITION A LA SÉLECTION A TITRE INDIVIDUEL

D1 – Minimes : les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes :

- ✓ Remporter le Trophée Damien Hébert dans sa catégorie de sexe
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A

D2 – Cadets : Les sportifs qui auront réalisés les performances suivantes, dans leur catégorie de sexe seront proposés à la sélection (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé 2 temps U16 (TU16) de sa catégorie d'âge (cadet 1 ou cadet 2) sur 2 épreuves distinctes
- ✓ Se classer dans les 2 premiers du classement numérique national des épreuves dans lesquelles les TU16 ont été réalisé
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A
- ✓ Être dans les 4 meilleures cadettes et 4 meilleurs cadets de la saison

La sélection sera composée au maximum de 10 sportifs

D3 – Le classement numérique de référence sera celui arrêté au 30 juin 2026

D4 – Les Temps U16 (TU16) sont précisés chapitre H du présent règlement

E – DEPARTAGE

E1 – En cas de dépassement de quota (10), les sportifs seront départagés selon le principe suivant :

- ✓ A l'issue de chaque épreuve, les sportifs marquent des points selon le barème suivant :
 - 1^{er} de l'épreuve : 0 point
 - 2^{ème} de l'épreuve : 2 points
 - 3^{ème} de l'épreuve : 3 points
 - 4^{ème} de l'épreuve : 4 points
 - Etc...
- ✓ Un classement final est effectué en additionnant les points des épreuves auquel le sportif a participé.
- ✓ Les sportifs, filles et garçons confondus, qui obtiennent le moins de points au total de leurs 3 meilleures performances en monopalme et/ou en bipalme, sont proposés à la sélection.

E2 – En cas d'égalité persistante, le sportif qui a obtenu le moins de points dans l'épreuve du 50 SF et/ou du 100 BI et/ou du 100SF est prioritairement proposé à la sélection dans l'objectif d'inscrire un relais performant.

F - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

E1 – Le comité de sélection se réunit à l'issue des compétitions sélectives.

Le comité de sélection est composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur principal du collectif ou à défaut d'un entraîneur fédéral national de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France NAP

Le comité de sélection travaille à partir de :

- ✓ La liste nominative des sportifs proposés à la sélection établie par la DTN à l'issue des compétitions sélectives dans la stricte application des présentes règles ;
- ✓ La traduction opérationnelle du PPF à savoir la stratégie d'engagement mise en place, épreuve par épreuve, pour atteindre les objectifs fixés au chapitre A.

F2 - La liste définitive des sélectionnés en Collectif National U16 est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

G - ENGAGEMENTS

G1 – Les sportifs sont engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

G2 - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur national en chef du Collectif National U16.

G3 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relai si besoin.

H – TEMPS RELEVÉ PISCINE

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

FILLES	TU16 Cadet 1	TU16 Cadet 2
MONOPALME SURFACE		
50 SF	21.69	20.69
100 SF	47.99	45.99
200 SF	1.46.99	1.43.99
400 SF	3.51.99	3.43.99
800 SF	8.02.99	7.49.99
MONOPALME IMMERSION		
50 AP	20.09	19.29
100 IM	45.99	43.99
200 IM	1.41.99	1.38.99
BIPALMES SURFACE		
50 BI	25.09	24.39
100 BI	55.49	53.49
200 BI	2.01.99	1.57.99
400 BI	4.21.99	4.11.99

GARCONS	TU16 Cadet 1	TU16 Cadet 2
MONOPALME SURFACE		
50 SF	19.49	18.89
100 SF	42.99	41.99
200 SF	1.37.49	1.33.99
400 SF	3.36.99	3.25.99
800 SF	7.35.99	7.17.99
MONOPALME IMMERSION		
50 AP	17.99	17.19
100 IM	42.49	39.99
200 IM	1.36.99	1.31.99
BIPALMES SURFACE		
50 BI	22.79	22.09
100 BI	49.99	48.49
200 BI	1.50.99	1.47.99
400 BI	4.03.99	3.55.99